

Interventions de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Première séance du mercredi 15 décembre 2010

Projet de loi de finances pour 2011 et Programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014

Discussion des textes de la commission mixte paritaire

○ **Projet de loi de finances pour 2011**

Discussion du texte de la commission mixte paritaire

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2011 (n° 3033).

..

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je voudrais, à mon tour, remercier le président de la commission des finances et le rapporteur général pour la façon dont nous travaillons en commission et en séance, dans des conditions pas toujours faciles car, ce budget intervenant en même temps que le collectif budgétaire, nous avons manqué de temps pour analyser en détail plusieurs des mesures proposées.

J'ai encore le souvenir, monsieur le ministre, des quarante amendements soumis à une seconde délibération et, même si vous les avez rapidement oubliés, beaucoup de parlementaires s'en souviennent, car ils remettaient en cause des dispositions adoptées à l'unanimité ou presque.

Sans reprendre la liste développée par le rapporteur général, je voudrais m'arrêter sur plusieurs mesures adoptées par la commission mixte paritaire qui ne nous satisfont pas.

Je songe d'abord à une série de mesures profondément injustes, comme l'aide médicale d'État, sur laquelle reviendra Gérard Bapt et pour laquelle ont été institués un droit d'entrée de 30 euros et une limitation des ayants droit, limitation supprimée par le Sénat et réintroduite en CMP, pour une économie minimale de 7 millions d'euros.

De même, le rapporteur général parle, pour le prélèvement sur les HLM, de 245 millions d'euros au lieu de 340, mais cela reste un prélèvement important qui n'est pas justifié, car l'ANRU devrait être financée par des dotations de l'État. Quant aux 95 millions qui viennent en complément, c'est une taxe qui pèse sur les contribuables de l'Île-de-France mais qui est affectée à des dépenses nationales, ce qui pose, selon moi, un vrai problème de constitutionnalité : un impôt local ne peut servir à financer des dépenses nationales.

D'autres mesures, adoptées par notre assemblée, ont été supprimées en CMP, comme la limitation des retraites chapeau à 30 % de la dernière rémunération annuelle...

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Pierre-Alain Muet. ...ou le plafonnement des indemnité de départ des dirigeants d'entreprise à deux fois l'indemnité de licenciement la plus élevée des salariés.

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Pierre-Alain Muet. Il s'agissait pourtant de mesures adaptées à notre contexte économique.

Je citerai également le report de la TVA à 5,5 % sur le livre numérique à 2012, au nom du risque européen. Mais c'est en prenant des risques que nous ferons avancer l'Europe, et je ne suis pas sûr que le fait de prendre une mesure qui s'applique au 1^{er} janvier 2012 fasse beaucoup évoluer les choses en Europe.

Enfin il y a, dans les décisions de la CMP, des mesures idéologiques. Je pense à ces 4 millions destinés à l'enseignement privé, à la prise en compte des congés maladie des fonctionnaires dans le calcul de leurs RTT, et même à la suppression de la publicité sur France Télévisions, à l'initiative du Sénat.

Même les mesures positives sont souvent insuffisantes. J'en prends deux exemples. Le crédit d'impôt lié aux logements situés en zone à risque...

M. Gilles Carrez, *rapporteur de la commission mixte paritaire.* Il est de 30 % !

M. Pierre-Alain Muet. Je vous remercie, monsieur le rapporteur général, d'avoir présenté un amendement à cet effet en CMP, comme vous vous y étiez engagé lors de la discussion à l'Assemblée. Il s'agissait d'étendre cet avantage aux propriétaires bailleurs qui, dans ces zones à risque, n'arrivent pas à revendre leur logement quand ils prennent leur retraite et sont souvent obligés de les louer. C'est bien de l'avoir fait. Seulement, ce crédit d'impôt, qui était de 40 %, est tombé à 15 % en première lecture à l'Assemblée, repassé à 25 % en première lecture au Sénat puis à 30 % en CMP. Certes, 30 %, c'est mieux que 15 % ou 25 %, mais c'est moins bien que 40 %, pourcentage qui était, à mes yeux, parfaitement justifié dans cette situation.

Autre exemple de crédit d'impôt : l'aberrante exonération de 75 % de l'ISF qui, soulignait le rapporteur général, constituait le seul motif de beaucoup de décisions d'investissement, a été ramenée à 50 %. On peut s'en satisfaire, mais pour moi, ce crédit d'impôt devrait être de 25 %, comme le fameux crédit Madelin pour l'impôt sur le revenu. Il y a encore du chemin à faire pour rationaliser ce dispositif.

Je regrette aussi qu'au cours de ce débat budgétaire, vous ayez systématiquement écarté tous les amendements que nous propositions alors qu'ils étaient à la fois adaptés à la situation économique et calés sur les propositions du Conseil des prélèvements obligatoires. À l'évidence, la situation économique impose de réduire les déficits et de relancer la croissance, ce qui n'est pas facile. La seule façon de le faire, c'est de mettre l'accent sur l'emploi, ce que ne fait pas ce budget, et de prendre des mesures pour réduire le déficit qui ne pèsent pas sur le revenu des ménages et donc leur consommation, mais portent plutôt sur l'épargne et la taxation des revenus du capital.

Nous propositions des amendements en ce sens : par exemple, la suppression du prélèvement libératoire de manière à ce que les revenus du capital soient taxés de la même façon que les revenus du travail, ce qui est une mesure de justice fiscale ; la réduction de la niche Copé à hauteur de ce que propose le Conseil des prélèvements obligatoires, pour en diminuer l'effet d'optimisation fiscale ; une réduction accrue du niveau de plafonnement global des niches, et au moins la suppression de son augmentation en fonction du revenu ; la suppression de cette arme de destruction massive de l'emploi que sont les heures supplémentaires – une aberration économique totale lorsque le chômage est élevé.

...Nous avons proposé un amendement conjoint pour supprimer l'exonération de charges sociales sur ces heures supplémentaires, avec pour contrepartie, afin de compenser la perte de revenus, un doublement de la prime pour l'emploi.

Tous ces amendements étaient adaptés à la situation économique que nous connaissons, tout en favorisant la justice fiscale et la réduction des déficits de huit à dix milliards d'euros, sans peser sur la croissance.

Tel n'a pas été votre choix. Vous avez construit un budget d'austérité massive qui, paradoxalement, aura un effet fortement dépressif sur 2011 mais peu d'effet durable sur la réduction des déficits. En effet, la plupart des mesures qui concourent à cette réduction ont l'effet de fusils à un coup : c'est le cas pour l'arrêt du plan de relance, pour celui du grand emprunt. Pour « rester dans les clous » et réduire le déficit comme vous l'avez annoncé, les années suivantes, vous devrez présenter de nouveau des budgets de rigueur.

Paradoxalement, la seule de vos mesures qui aura vraiment un effet durable, ce sont les 11 milliards d'augmentations d'impôts inscrites dans ce budget.

M. Jérôme Cahuzac, *président de la commission mixte paritaire*. Très bien !

M. Pierre-Alain Muet. Car il faut appeler les choses par leur nom : l'augmentation de TVA, c'est une augmentation d'impôt, tout comme celle de multiples taxes. Il y en a pour 11 milliards dans ce budget, et c'est à peu près tout ce qui aura un effet durable.

Enfin, il est vraiment choquant de faire payer aux collectivités locales, qui ne sont en rien concernées par les déficits et par la dette, le prix de la rigueur que l'État n'a pas su s'imposer quand la croissance était là et qu'il aurait pu réduire ses déficits. On a gelé leurs dotations, qui évoluaient en fonction de la croissance. C'est d'autant plus choquant que les collectivités locales ne s'endettent que pour investir et qu'en trente ans, leur dette a été maintenue à 8 % du PIB, tandis que celle de l'État passait de 20 % à plus de 60 %.

Au fond, ce budget n'est pas la facture de la crise. Elle n'explique qu'un tiers des 150 milliards de déficit de cette année. Les 100 milliards qui restent sont le produit d'une politique qui a consisté à laisser dériver les déficits en période de croissance. Mais malheureusement, ce budget ne résout rien. On nous présentera d'autres factures et d'autres budgets d'austérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

...

○ **Programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014**

Discussion du texte de la commission mixte paritaire

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014.

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Cette loi de programmation nous donne l'occasion de nous projeter

jusqu'en 2014. Mais je m'arrêterai quant à moi à la fin de la législature. Quel sera, en juin 2012, le bilan de ce gouvernement et de cette majorité ? Une explosion de la dette, une explosion des inégalités, une explosion du chômage.

Plusieurs députés du groupe SRC. Eh oui !...

M. Pierre-Alain Muet. En dix ans de majorité de droite, la dette de notre pays aura doublé : c'était 900 milliards d'euros en juin 2002 et ce sera, selon vos propres prévisions, 1 800 milliards d'euros en juin 2012.

M. Jérôme Chartier. Vous ne tenez pas compte des effets de la crise !

M. Pierre-Alain Muet. Tous les ans, les générations futures devront déboursier 55 milliards d'euros au titre des intérêts de la dette, ce qui représentera le deuxième budget de l'État, juste derrière celui de l'éducation nationale.

S'agissant des inégalités, tous les allègements fiscaux mis en œuvre au cours de ces dix ans ont été financés à crédit, c'est-à-dire par le déficit. La Cour des comptes explique que sur les 150 milliards de déficit actuel des finances publiques, 50 sont dus à la crise et 100 aux politiques précédemment menées. Or, sur ces 100 milliards, 70 relèvent d'allègements d'impôts destinés en grande partie aux plus fortunés de nos concitoyens.

Quant au chômage, ce n'est pas la crise seule qui explique sa progression. Puisque vous adorez les comparaisons avec l'Allemagne, regardez donc ce qui se passe du côté de nos voisins allemands : ils ont traversé la crise en souffrant comme nous, mais eux ont réduit leur taux de chômage alors que le nôtre a explosé.

Quant au texte lui-même, il est pour le moins paradoxal de vouloir inscrire dans la Constitution ou une loi organique des règles censées s'appliquer aux gouvernements à venir quand, pendant dix ans et surtout au cours des trois dernières années, vous n'avez respecté aucune des règles de finances publiques.

M. Christian Eckert. Quel réquisitoire !

M. Pierre-Alain Muet. Ni la règle des 3 % de déficit, ni celle des 60 % de dette, ni même les règles que vous avez fait voter et que vous avez ensuite violées tous les jours.

M. Christian Eckert. Quel sinistre tableau !

M. Pierre-Alain Muet. Le groupe socialiste votera contre cette programmation des finances publiques car, d'une certaine façon, elle poursuit votre politique d'injustice. Quand tout allait bien, vous faisiez des cadeaux fiscaux aux plus fortunés de nos concitoyens. Aujourd'hui, alors que tout va mal, ce sont tous les Français qui sont appelés à apporter leur contribution : 11 milliards d'augmentations d'impôts dans le budget, et les deux points de hausse des prélèvements obligatoires finiront par être décidés.

...En réalité, tous les Français ne seront pas concernés. Les plus fortunés de nos concitoyens, ceux qui bénéficient du bouclier fiscal, seront exonérés car vous n'avez rien changé en la matière. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*